

Le 17 décembre 2014

[Traduction]

Finances du gouvernement

M. Fitch : Je sais que le premier ministre voudrait prendre la parole aujourd'hui pour clarifier les propos qu'a tenus Justin Trudeau et la question de l'acceptabilité sociale du pipeline ouest-est, mais nous ne pouvons pas consacrer le temps de l'Assemblée législative à vérifier si le premier ministre approuve les déclarations ridicules de Justin Trudeau. Nous avons, dans la province, des questions plus importantes à traiter, comme les questions d'ordre financier.

C'est sous l'angle des paiements de transfert d'Ottawa que la question de la situation financière est aujourd'hui abordée. Le ministre des Finances a déclaré publiquement que la hausse de 45 millions de dollars n'était pas suffisante et qu'il nous fallait un meilleur accord. Le ministre des Finances aurait-il l'obligeance de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui et de nous expliquer pourquoi il a décidé de ne pas se rendre à Ottawa pour rencontrer le ministre fédéral des Finances et ses homologues afin de commencer les négociations en vue de l'obtention d'un accord plus avantageux pour le Nouveau-Brunswick? Pourquoi a-t-il choisi de rester chez lui et de ne pas participer aux rencontres en question?

L'hon. M. Melanson : Je vous remercie de cette première question qui porte sur un sujet très important pour la province. Les paiements de transfert au Nouveau-Brunswick ont toujours constitué un élément essentiel et fondamental du fonctionnement de notre province. En examinant la hausse moyenne des paiements de transfert à l'échelle nationale, nous constatons un apport différentiel de 4,5 % par rapport aux paiements de transfert ; pourtant, la province du Nouveau-Brunswick n'a reçu que l'équivalent de 1,7 %, et c'est pourquoi nous avons pris l'engagement dans notre plateforme d'obtenir un accord plus avantageux.

En fait, j'ai communiqué avec le ministre fédéral pour discuter de la question, car je pense qu'elle est d'une grande importance pour la population du Nouveau-Brunswick. De ce côté-ci de la Chambre, nous voulons que le gouvernement fédéral soit pour nous un vrai partenaire qui nous fournit un appui et qui nous aide à créer des emplois et à rendre la vie plus abordable pour les gens du Nouveau-Brunswick. Merci.

M. Fitch : Encore une fois, le ministre des Finances et ministre des Transports et de l'Infrastructure a dit qu'il avait choisi de ne pas se rendre à Ottawa, mais qu'il avait communiqué avec le ministre. Il a eu une occasion de le rencontrer en personne et de discuter des difficultés auxquelles la province du Nouveau-Brunswick se heurte. Il a préféré se rendre sur les chemins de campagne d'Aboujagane pour y examiner un nid-de-poule.

Voici ma question : Le ministre des Finances a-t-il baissé les bras et renoncé au plan de prospérité pour le Nouveau-Brunswick? Il a tourné le dos à la mise en valeur des ressources



naturelles dans la province et il a dit que le plan financier pour l'avenir du Nouveau-Brunswick visait simplement à rechercher des augmentations au chapitre des paiements de transfert d'Ottawa. Est-ce le plan qu'il propose maintenant?

[Original]

L'hon. M. Melanson : Il faut se rappeler que la priorité du gouvernement actuel du Nouveau-Brunswick est la création d'emplois. Avec les mesures que nous allons annoncer bientôt, par l'entremise du discours sur le budget d'immobilisations, et avec les mesures prises depuis que notre gouvernement a été élu, nous allons faire en sorte que les conditions seront propices à la création d'emplois.

Cela étant dit, je veux rappeler au chef de l'opposition que les gens du Nouveau-Brunswick ont traversé une période très difficile au cours des derniers jours parce que Dame Nature ne nous a pas prévenus des sérieux inconvénients que nous allons vivre et des dommages qui seraient causés sur les routes du Nouveau-Brunswick.

En tant que ministre des Transports et de l'Infrastructure, je me suis personnellement déplacé pour aller évaluer les dommages causés par la météo au Nouveau-Brunswick, et ils sont extrêmement sérieux. Nous voulons nous assurer que la sécurité des gens sera la première priorité lorsque nous prendrons des décisions pour réparer ces infrastructures.

[Traduction]

M. Fitch : Nous sommes conscients de l'ampleur des dégâts causés aux routes dans certaines régions de la province. Ce n'est pas la première fois que la situation se produit. Savez-vous quoi? La situation va probablement se reproduire. Le fait est que les rencontres en question n'ont lieu qu'en de rares occasions et que le ministre avait le choix. Il a eu l'occasion de se rendre à Ottawa et de commencer à négocier afin d'obtenir un accord plus avantageux. Il ne cesse de dire qu'il nous faut plus d'argent. Il a choisi d'aller à une séance de photos. Il a choisi d'y aller, comme certains de ses collègues avaient l'habitude de le faire lorsqu'une catastrophe naturelle survenait au Nouveau-Brunswick.

Les gens d'en face s'en prenaient aux fonctionnaires, ils s'en prenaient à Énergie NB et ils s'en prenaient aux travailleurs routiers. Ils s'évertuent maintenant à dire qu'ils vont régler la situation. La possibilité de se rendre à Ottawa constitue une occasion manquée. Encore une fois, voilà ce qui se produit lorsqu'un Cabinet est petit. Le ministre des Finances des gens d'en face, essayant de se décider, se demandait : Est-ce que j'agis aujourd'hui au nom du MTI ou en tant que ministre des Finances? Les routes ne sont toujours pas réparées. Le ministre a eu l'occasion d'aller à Ottawa. Pourquoi a-t-il choisi de ne pas y aller?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.



L'hon. M. Melanson : Je veux rappeler au chef de l'opposition officielle que les paiements de transfert annoncés pour le Nouveau-Brunswick et le reste du pays ont été établis et approuvés quand son parti était au pouvoir. Son gouvernement aurait dû négocier et travailler très, très fort au nom des gens du Nouveau-Brunswick pour tenter de modifier le montant des paiements de transfert à la province.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick a déjà parlé au premier ministre du Canada de la question et de bien d'autres sujets. Il a aussi rencontré certains de ses homologues fédéraux. J'ai pris contact avec le ministre fédéral des Finances en vue d'avoir une conversation, d'engager une discussion approfondie à propos des besoins du Nouveau-Brunswick. Voilà pourquoi la question des transferts fait partie de notre engagement et de notre plateforme, et nous y travaillons.

M. Fitch : Encore une fois, les actions du gouvernement ne cadrent pas avec les paroles de ses membres. Nous voulons que ceux-ci soient jugés en fonction des mêmes critères que ceux qui ont été utilisés à notre égard. Les gens d'en face parlent d'un gain net d'emplois, puis d'emplois créés. C'est la même chose ici. Les gens d'en face parlent des raisons pour lesquelles nous n'avons pas obtenu d'accord plus avantageux, mais, en ratant l'occasion qui s'est offerte à eux au cours des dernières semaines, ils ont aussi raté l'occasion d'en obtenir un.

Encore une fois, les rencontres en question sont importantes, car elles offrent une occasion de parler à des collègues de tout le pays. Elles nous permettent de discuter en personne avec le ministre fédéral des Finances. À cet égard, le ministre des Finances et ministre des Transports et de l'Infrastructure a fait un choix, et ce choix ne correspond pas à ses actions, puisqu'il continue de nous critiquer relativement à l'obtention d'un accord plus avantageux. Il n'a pas profité de l'occasion. À la première occasion qui s'est présentée à lui de rencontrer le gouvernement fédéral pour parvenir à un accord, il a choisi de rester chez lui. Il a préféré rester chez lui pour avoir sa photo dans le journal, comme l'ont fait des parlementaires d'autres régions lorsqu'ils qui siégeaient du côté de l'opposition. Pourquoi n'est-il pas allé à Ottawa?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

L'hon. M. Melanson : Je pense qu'il est essentiel de bien comprendre que le premier ministre du Nouveau-Brunswick s'est déjà entretenu avec le premier ministre du Canada, M. Harper.

Il est aussi important de comprendre que j'ai déjà signalé au ministre des Finances du Canada que je voulais m'entretenir avec lui pour bien lui expliquer la situation au Nouveau-Brunswick. Selon les informations que nous avons reçues, le niveau des paiements de transfert fédéraux au Nouveau-Brunswick a été décidé et analysé lorsque l'ancien gouvernement était au pouvoir.

Je pense qu'il est important de signaler que la rencontre des ministres des Finances, cette semaine, avait tout simplement pour but d'expliquer quels allaient être les paiements de



transfert fédéraux. Le gouvernement a choisi de rester au Nouveau-Brunswick pour achever la planification de son budget d'immobilisations. Je pense que les investissements que nous allons faire et que nous annoncerons aujourd'hui seront essentiels à la création d'emplois et aideront à retenir les gens ici, au Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Fitch : Encore une fois, les paroles du ministre ne cadrent pas avec ses actions. Son gouvernement laisse passer une occasion d'aller de l'avant en ce qui a trait à la mise en valeur des ressources naturelles au Nouveau-Brunswick. Les membres du gouvernement ont indiqué vouloir instaurer un moratoire.

Le ministre admet aujourd'hui que le premier ministre n'a pas réussi à négocier avec Ottawa. Comme l'a dit ce dernier, les paiements de transfert ne sont pas, en ce qui le concerne, le point de mire. Il me rappelle l'histoire d'Oliver Twist, quand celui-ci dit au maître d'école : « S'il vous plaît, Monsieur, j'en veux encore. » Voilà ce que font les gens du côté du gouvernement. Ils excellent dans les clichés et les petites phrases, mais ils échouent dès qu'il s'agit d'obtenir des résultats. Ils disent qu'ils feront mieux. Ils n'en feront rien. Ils ne peuvent pas, car ils ne sont pas capables de le faire. Le ministre admettra-t-il qu'il aimerait mieux examiner des nids-de-poule que d'obtenir un accord plus avantageux pour le Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Melanson : Je vais admettre une chose, au nom de notre gouvernement, et c'est que nos membres sont résolus. Nous sommes résolus à créer les conditions propices à la création d'emplois pour le Nouveau-Brunswick et les gens de la province. Nous avons un plan. Nous avons un plan pour établir les conditions propices qui permettront au secteur privé d'investir, d'exporter et de créer des emplois dans notre province. Nous établirons aussi un partenariat avec le secteur privé et nous investirons stratégiquement dans notre programme d'investissement en capital. Nous connaissons une croissance économique plus viable et durable qui générera des recettes prévisibles, lesquelles nous permettront d'équilibrer les comptes, de rendre la vie plus abordable pour les familles du Nouveau-Brunswick et d'en arriver à une situation viable pour notre province.

[Original]

Système de soins de santé

M^{me} Dubé : Ce matin, nous avons rencontré l'association des pharmaciens. Depuis 2012, lorsque j'étais ministre de la Santé, et le travail a continué avec mon successeur, un comité de travail avait été établi avec le ministère de la Santé et cette association dans le but de déterminer quelle devrait être l'implication de ces professionnels de la santé dans le réseau de santé. Ma question pour le ministre de la Santé est la suivante : Ce comité existe-t-il encore? Si oui, avez-vous tenu des réunions avec ce dernier depuis que vous êtes au pouvoir?



L'hon. M. Boudreau : Je remercie la députée pour la question. Une chose est certaine : Dans la plateforme électorale de notre gouvernement, un des engagements qui relève de ma responsabilité en tant que ministre de la Santé, c'est justement de travailler avec les pharmaciens et pharmaciennes de la province à élargir leurs responsabilités et leur donner un plus grand rôle dans les soins de santé ici, au Nouveau-Brunswick. Je peux vous dire que, de tous les professionnels de la santé, c'est cette association que j'ai rencontrée le plus souvent, depuis que je suis ministre de la Santé. Alors, il va sans dire que nous avons des discussions. Justement, nous nous sommes rencontrés hier, et l'association m'a fait part de ses dossiers prioritaires pour les mois à venir. Pour ma part, je me suis engagé envers elle à discuter de ses priorités le plus rapidement possible.

M^{me} Dubé : C'est intéressant de voir le ministre de la Santé se lever à la Chambre pour parler de santé. En passant, ma question est claire, et je sais que vous avez seulement rencontré l'association hier, et c'était la première fois depuis que vous avez été nommé ministre de la Santé. Toutefois, ma question vise vraiment à savoir si le comité de travail qui a été établi entre les fonctionnaires du ministère et l'association pour faire avancer la profession, le niveau de service et les responsabilités de ces professionnels dans le réseau de santé est toujours en place. Sinon, est-ce votre intention de le réactiver?

L'hon. M. Boudreau : Pour répondre à la députée d'en face, à ma connaissance, le comité ne s'est pas rencontré depuis les élections. Toutefois, comme je l'ai mentionné, à la demande de l'association, j'ai rencontré ses représentants à quelques reprises. Alors, nous avons discuté des priorités de cette association, et je me suis engagé aussi récemment qu'hier, et même encore ce matin, lors du déjeuner que cette association a tenu pour l'ensemble des parlementaires, à revenir le plus rapidement possible avec des réponses quant à ses priorités. Toutefois, comme je l'ai mentionné, c'est aussi un de nos engagements de travailler avec l'association des pharmaciens et des pharmaciennes pour s'assurer que nous puissions élaborer davantage le rôle que ces professionnels jouent dans le système de soins de santé dans la province.

M^{me} Dubé : Je suis contente d'entendre que vous avez rencontré cette association hier seulement, pour la première fois, et encore ce matin, lors du déjeuner. Beaucoup de travail a été fait lorsque nous formions le gouvernement, sous le leadership de David Alward, en ce qui a trait à cette association. Nous avons fait avancer le rôle des pharmaciens et pharmaciennes, et il y a une liste d'initiatives que je pourrais partager avec le ministre. Donc, il est important que ce comité de travail puisse continuer à regarder à tous les rôles que pourraient jouer ces professionnels dans le réseau de santé.

Le ministre nous dit qu'il a rencontré l'association seulement hier et ce matin, et on sait que leur convention collective a pris fin ; alors, qu'attendez-vous? Si vous commencez juste à avoir des rencontres, y a-t-il une possibilité pour une nouvelle convention collective?

L'hon. M. Boudreau : Je croyais que tout allait bien, mais, pour ce qui est de la dernière question, je vais demander à la députée de vérifier ses faits. J'ai dit que j'avais rencontré les représentants de cette association hier et ce matin, mais que je les avais rencontrés avant cela.



La convention collective dont parle la députée n'est pas encore terminée ; elle est encore en vigueur jusqu'à la fin mars ou la fin avril, alors nous avons le temps d'en discuter.

Un autre engagement que nous avons pris dans notre plateforme électorale est de créer un comité directeur regroupant tous les professionnels de la santé de première ligne. Ce comité permettra d'avoir des discussions et il fournira des conseils à moi-même, en tant que ministre, et à notre gouvernement, et ce, dans le but de faire avancer les dossiers qui sont importants parce qu'ils touchent la population et les professionnels de la santé de première ligne.

Alors, nous allons continuer notre travail avec l'association en question et avec tous les autres professionnels de la santé.

[Traduction]

Changements climatiques

M. Coon : Ma question s'adresse au premier ministre. Les conditions météorologiques extrêmes que nous connaissons nous rappellent que nos infrastructures n'ont pas été conçues pour résister aux effets des changements climatiques ; néanmoins, nous devons accepter cette réalité qui se fait d'autant plus pressante. Lors de la dernière tempête de pluie, des eaux usées brutes se sont déversées dans la rivière Petitcodiac, car le système d'épuration n'était pas conçu pour recevoir plus de 25 mm en cas de fortes pluies. Sur une seule route, la route 933, située non loin de Shediac, des pluies torrentielles ont laissé un trou de 1 million de dollars.

Le premier ministre peut-il nous assurer que la hausse des dépenses en infrastructure vise non seulement à créer des emplois, mais aussi à privilégier des infrastructures conçues pour faire en sorte que les changements climatiques ne mettent jamais en péril notre sécurité, notre santé et notre environnement?

[Original]

L'hon. M. Melanson : Je suis très content de la question qui m'a été posée.

Il faut comprendre que nous avons, au Nouveau-Brunswick, des infrastructures qui ont été construites il y a plusieurs années. Le niveau d'investissement dans l'entretien de ces infrastructures n'a pas été adéquat au fil des ans. C'est pourquoi nous allons annoncer aujourd'hui un budget d'immobilisations. Nous allons nous assurer que, lorsque des investissements seront faits, ils le seront selon les normes actuelles et non pas celles d'il y a plusieurs années. Nous devons penser à faire en sorte que les routes pourront résister davantage aux grandes tempêtes que nous envoie Dame Nature et qui sont tellement imprévisibles.

Il faut aussi souligner que les initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre feront partie du budget d'immobilisations que nous allons déposer aujourd'hui, et je suis



extrêmement content de cette initiative. Donc, j'apprécie beaucoup la question du chef du Parti vert.

[Traduction]

M. Coon : Même le Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques, publié en 2014, indique que Fredericton et Moncton ont connu, au cours de la dernière décennie, plus d'épisodes de pluies extrêmes qu'au cours de toute autre décennie pour laquelle des données ont été enregistrées. Selon le rapport, à mesure que les changements climatiques s'accroîtront, nous pourrions nous attendre à des phénomènes météorologiques encore plus violents dans tout le Nouveau-Brunswick et à de plus en plus d'épisodes d'inondation, d'érosion du sol et de contamination de l'eau, sans compter l'affaissement fréquent et coûteux de nos routes et la destruction de nos ponts. La situation cause de vraies difficultés aux gens du Nouveau-Brunswick.

Le premier ministre peut-il garantir que les ingénieurs engagés pour concevoir les nouvelles infrastructures ont été bien renseignés sur les effets des changements climatiques et qu'ils prendront les mesures appropriées sur le plan de la construction afin que rien de mal n'arrive aux gens du Nouveau-Brunswick ? Merci.

L'hon. M. Melanson : Encore une fois, l'initiative que nous annoncerons aujourd'hui au titre du budget de capital tient effectivement compte de ce que le député a mentionné. Il est tout à fait essentiel que nous construisions des infrastructures, selon les normes actuelles de construction, qui peuvent résister autant que possible aux fortes tempêtes imprévisibles auxquelles nous sommes exposés.

J'espère que le chef du tiers parti discutera avec les parlementaires du côté de l'opposition, car ceux-ci semblent s'opposer à l'initiative en matière d'infrastructure que nous avons annoncée pendant la campagne et que nous expliquerons plus en détail aujourd'hui. Les gens du Nouveau-Brunswick s'attendent à disposer d'infrastructures sécuritaires, résistantes et solides qui permettront d'écartier certains des risques que le député vient de mentionner. C'est pourquoi nous allons de l'avant avec cette initiative, et des détails à ce sujet seront communiqués aujourd'hui.

M. Coon : Les dégâts croissants causés par l'accélération des changements climatiques commencent à grever énormément les finances publiques, alors que nous sommes aux prises avec un important déficit et une lourde dette. Par suite des tempêtes de 2014, le coût des réparations requises dépasse largement, d'après mes calculs, les 50 millions de dollars. Le montant excède largement les recettes de 30 millions de dollars qui seront générées l'année prochaine par l'élimination des réductions d'impôt foncier accordées aux entreprises. Comment le premier ministre compte-t-il compenser, dans le budget provincial de l'année prochaine, la hausse extrêmement rapide des coûts liés aux changements climatiques?



L'hon. M. Melanson : Bien entendu, tout ce que j'ai dit plus tôt fait toujours office de réponse à la question. Nous prenons certainement très au sérieux la question des changements climatiques. C'est pourquoi nous avons prévu une initiative particulière au titre du budget de capital. Nous utiliserons nos actifs pour établir un programme d'améliorations énergétiques afin que nous puissions accroître l'efficacité énergétique de nos bâtiments et réduire les émissions de carbone de la province.

Évidemment, il est très important que nos décisions relatives à l'affectation des recettes fiscales — qui, pour les contribuables, ne sauraient être gaspillées puisqu'il s'agit de leur argent — soient prises en application des principes de gestion des actifs. Dans quelques heures ou quelques minutes, nous serons en mesure de vous expliquer en détail le budget de capital, et j'espère que l'initiative plaira au député.

Recrutement

M. Steeves : Vendredi, j'ai posé des questions à la ministre du Développement social. J'ai reçu trois fois pour consigne de m'adresser à Dan Murphy. Je citerai les réponses. Voici la première : « Ils [les gens de l'opposition] peuvent appeler Dan Murphy, directeur général de l'ALNB ». Voici la deuxième : « S'ils [les gens de l'opposition] ont des préoccupations concernant le Parti libéral, ils peuvent s'entretenir avec le directeur général, Dan Murphy. » Voici la troisième : « je suis sûr que Dan Murphy, directeur général de l'ALNB, serait content de le [le député d'en face] rencontrer ».

Voici ma question aujourd'hui : La ministre sait-elle s'il s'agit du même Dan Murphy qui est répertorié comme occupant un poste gouvernemental au Bureau des députés du gouvernement en tant que directeur de la recherche? Le gouvernement libéral utilise-t-il l'argent des contribuables pour financer le salaire du directeur général de l'Association libérale du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Gallant : Compte tenu de la question que pose le député d'en face à notre gouvernement, je dois vraiment lui demander pourquoi il pense que la ministre du Développement social devrait y répondre. J'aimerais vraiment qu'il explique pourquoi il la vise. J'aimerais bien qu'il donne une explication. Cette fois-ci, la question est au moins posée en mentionnant qu'il s'agit de l'argent des contribuables, et j'en suis certainement reconnaissant, mais, la dernière fois que des questions du genre nous ont été posées, nous avons très clairement indiqué vouloir parler ici d'initiatives gouvernementales et vouloir que l'opposition nous oblige à rendre des comptes.

Nous avons dit publiquement que Dan Murphy était le directeur général du Parti libéral, directeur général par intérim pour être exact, et qu'il accomplissait un excellent travail. Comme d'autres l'ont fait par le passé pour bon nombre de partis, il occupe une autre fonction et il prend son rôle très au sérieux. Encore une fois, je demanderais au député d'en face d'adresser les questions portant précisément sur le Parti libéral à Dan Murphy. Je lui demanderais aussi



pourquoi diable il pense que la ministre du Développement social devrait répondre à ces questions.

M. Steeves : Ma question, au départ, concernait le chef de cabinet de la ministre du Développement social. Peu importe, nous allons passer à autre chose.

Le gouvernement actuel était censé agir différemment pour mettre fin au favoritisme. Nous avons entendu à maintes reprises qu'il serait mis fin au favoritisme pour veiller à ce que les personnes les plus qualifiées soient retenues pour occuper un poste au palier provincial.

Il avait été résolu qu'un gouvernement libéral mettrait fin au favoritisme politique et y parviendrait en veillant notamment :

[.....]

b) à ce que les postes au sein de la fonction publique provinciale soient dotés par voie de concours à l'issue duquel la personne la plus qualifiée sera engagée. [Traduction.]

Voilà ce qui était énoncé dans une politique axée sur le changement de notre culture politique. Bien sûr, Dan Murphy n'était pas directeur général du Parti libéral quand cette politique a été élaborée. Le rôle était assumé à l'époque par Ellen Creighton. Le premier ministre sait-il où Ellen Creighton travaille ces jours-ci?

[Original]

L'hon. M. Gallant : J'aimerais bien que le député d'en face évite d'user de sarcasme dans ses questions. Nous avons un rôle très important à jouer ici, à la Chambre. L'opposition a, elle aussi, un rôle important à jouer, soit s'assurer que le gouvernement est imputable. Le sarcasme n'est d'aucune utilité pour faire en sorte que le gouvernement soit imputable en ce qui a trait aux dossiers qui sont importants pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Bien sûr, je sais où travaille la personne que vous mentionnez ; elle travaille au Cabinet du premier ministre.

J'aimerais aussi faire une observation à l'attention des parlementaires d'en face. En effet, nous avons beaucoup moins de sous-ministres bénéficiaires d'une nomination politique que l'ancien gouvernement. En fait, seul le chef de cabinet du Cabinet du premier ministre, Greg Byrne, est affilié au Parti libéral. Contrairement à ce qui se faisait sous le gouvernement précédent, tous les autres sous-ministres proviennent de la fonction publique.

[Traduction]

M. Steeves : Je suis désolé pour le sarcasme. Parfois, c'est tout ce qu'il nous reste. Excusez-moi.



La mention « directeur général de l'Association libérale du Nouveau-Brunswick » sur un curriculum vitae semble certainement contribuer à faire d'une personne celle qui est la plus qualifiée pour un poste. Le gouvernement actuel devait agir différemment. J'aimerais savoir quand nous commencerons à en faire le constat. Le premier ministre a déclaré que les personnes qui ont travaillé à sa campagne électorale ne devaient pas forcément s'attendre à obtenir un emploi. Voici une question qui devrait entraîner une très courte réponse : Le premier ministre peut-il nous fournir une liste de toutes les personnes ayant travaillé à sa campagne électorale qui n'ont pas obtenu d'emploi?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Nous voulons changer la culture politique ici, dans notre province, et, bien franchement, il nous faudra l'aide de l'opposition. L'opposition nous pose des questions qui ne sont aucunement constructives ; ce sont des questions pleines de sarcasme qui n'aident pas du tout à faire avancer les causes importantes pour les gens du Nouveau-Brunswick, comme la création d'emplois, la croissance économique, le redressement de nos finances publiques et l'aide aux familles.

[Traduction]

Pendant que l'opposition manie le sarcasme en essayant de discuter d'aspects relatifs au Parti libéral et non au gouvernement, nous nous consacrerons à la création d'emplois. Nous mettrons l'accent sur la croissance économique. Nous centrerons nos efforts sur l'assainissement de nos finances. Nous ferons en sorte d'aider les familles dans notre province qui connaissent des difficultés.

Réforme législative

M. Jody Carr : Le premier ministre parle souvent de transparence, d'ouverture et de collaboration, mais ses actions concordent de moins en moins avec ses propos. Le processus de modification des règles à la Chambre ne reflète en rien la transparence, l'ouverture et la collaboration. Les 31 modifications des règles ont été dictées, selon les gens d'en face, par le Cabinet du premier ministre. Le premier ministre peut-il expliquer comment de telles modifications peuvent être apportées sans l'avis ou la collaboration de l'opposition ou d'experts de l'extérieur? Le processus va totalement à l'encontre de vos propos, Monsieur le premier ministre. Pouvez-vous expliquer pourquoi il en est ainsi?

L'hon. M. Fraser : Je veux remercier le député d'en face, qui a posé une question très importante. Nous avons été très clairs dans notre plateforme. Nous avons comme engagement de moderniser l'Assemblée législative. Nous sommes résolus à faire preuve de plus de transparence et d'ouverture. Je veux rappeler au député d'en face que le processus a commencé il y a plus d'une décennie, en 2003, lorsque l'ancien premier ministre Bernard Lord a établi la Commission sur la démocratie législative. Je sais que le député d'en face qui vient de poser la question en était membre. En fait, le gouvernement précédent, celui de M. Alward,



dont bien des députés d'en face faisaient partie, a poursuivi le processus et apporté de nombreux changements, et nous avons alors collaboré à cet égard. Nous poursuivons en ce sens et comptons apporter les modifications proposées.

M. Jody Carr : Le député d'en face a dit très clairement, et je partage son avis sur le fait d'être clair, que l'opposition avait collaboré. Le gouvernement a collaboré avec l'opposition quand l'ancien premier ministre était au pouvoir. Il y a eu, pendant le mandat de l'ancien premier ministre Bernard Lord, de la collaboration.

Puisque le premier ministre est si disposé à faire preuve d'ouverture et de transparence et qu'il a lui-même rédigé les règles dans son bureau, les 31 modifications des règles... Dans le cas présent, le processus visant la réalisation de ces modifications a été tout sauf ouvert, transparent et collaboratif, et c'est là la différence. Le processus laisse à désirer. Si vous êtes sérieux, comme nous le sommes, et que vous tenez vraiment à la modernisation des règles et du processus à la Chambre — si vous tenez vraiment à le faire, Monsieur le premier ministre —, joignez le geste à la parole. Veillez à créer un processus englobant la collaboration avec l'opposition et d'autres personnes dans la province afin de faire mieux et d'apporter de meilleures modifications. Pourquoi refusez-vous d'être ouvert, transparent et collaboratif alors que vous prétendez l'être?

L'hon. M. Fraser : Nous sommes très ouverts et transparents. En fait, je vais vous lire un extrait de la plateforme qui nous a valu d'être élus, sous la rubrique « Une Assemblée législative plus efficace » : « Plusieurs pratiques de notre Assemblée législative sont désuètes. Nous devons moderniser les règles ».

Dans notre plateforme, nous avons énuméré un grand nombre d'aspects à l'égard desquels des changements sont prévus. Nous avons un mandat très clair, et il inclut la mise en oeuvre de ces changements. Nous avons travaillé de manière collaborative. Nous avons rencontré la leader parlementaire de l'opposition avant que la structure du comité ne soit mise en place. Nous avons tenu une réunion avec le Comité permanent de la procédure, pendant laquelle le comité a convenu que nous allions de l'avant. Nous irons de l'avant en respectant la procédure actuelle et nous continuerons de le faire. Nous continuerons de travailler en collaboration avec les gens de l'opposition. Il est regrettable qu'ils ne veuillent pas travailler avec nous.

Le président : Une dernière question.

M. Jody Carr : Voilà qui est étonnant. Le premier ministre de la province veut peut-être gouverner d'une main de fer, mais ce qu'il doit comprendre, et ce le gouvernement actuel doit comprendre, c'est qu'ils n'ont pas le droit de diriger la Chambre du peuple d'une main de fer en disposant d'un pouvoir absolu. Nous devons nous assurer que le gouvernement comprend que le processus de collaboration inhérent au fonctionnement de la Chambre n'a pas que commencé il y a une décennie... Il a commencé il y a plus de 200 ans, et le fonctionnement de la Chambre repose sur la collaboration.



Quand les gens d'en face présentent 31 modifications des règles qui ont été dictées par le Cabinet du premier ministre, et que le premier ministre refuse de répondre au sujet de... Le tout est renvoyé à un comité, qui se réunit pendant moins d'une heure. Le rapport n'a pas fait consensus. L'opposition veut une réelle collaboration. Si vous aspirez sérieusement à améliorer les règles et le fonctionnement de la Chambre, le premier ministre prendra les devants et ne se cachera pas derrière le député d'en face. Retirez-vous le rapport et entretenez-vous une pleine et entière collaboration afin que nous puissions avoir les meilleures règles qui soient?

L'hon. M. Fraser : Les observations du député de l'autre côté sont très difficiles à comprendre. Il dit que le comité ne dispose pas d'assez de temps, mais l'une des modifications proposées des règles vise à accorder plus de temps en comité à l'opposition. L'autre côté envoie des messages contradictoires.

Nous avons été très clairs. Nous sommes disposés à collaborer et à coopérer avec l'opposition officielle.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Fraser : Nous sommes très ouverts et transparents. Notre plateforme le reflète. Notre mandat est clair. Si les gens d'en face ne savent pas ce qui s'est passé le jour des élections... Ce n'est pas un hasard s'ils siègent du côté de l'opposition.

Nous sommes maintenant au pouvoir et nous allons agir. Nous veillerons à moderniser l'Assemblée législative, à la rendre plus ouverte et transparente et à accroître la collaboration et l'efficacité, et ce, dans un plus grand respect. Il est regrettable que les gens d'en face ne veuillent pas suivre la même voie. Merci.

Le président : Pendant la période des questions, un parlementaire a été désigné nommément durant la formulation d'observations. Je rappelle à tous les parlementaires de l'Assemblée législative de désigner leurs pairs, non pas nommément, mais par le nom de leur circonscription. Merci, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

